

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE

Si cette Lettre donne informations et événements communaux, sa parution mensuelle et ses délais de publication ne permettent pas de suivre le fil de l'actualité. En effet un support papier ne peut réagir en temps réel !

C'est pour cela que le Conseil municipal s'est abonné à **Intramuros** depuis plusieurs années. **Cette application, gratuite pour l'utilisateur, permet de l'informer en temps réel.**

Ainsi en cas d'une coupure d'électricité imprévue il est possible de communiquer aux habitants les éléments fournis par ENEDIS. Cela n'a pas été le cas le dimanche 19 octobre en soirée car l'électricité est revenue rapidement. Mais si cela avait duré plus longtemps, Intramuros aurait communiqué et apporté les réponses aux questions que beaucoup se posaient.

Vous pouvez y retrouver également les animations proposées par les associations, des alertes (météo par exemple comme la vigilance orange pour vent violent postée le 22 octobre), des informations pratiques, etc... Et rassurez-vous ce n'est ni un site de démarchage ni un site commercial !

Pour obtenir ce service, gratuit je le rappelle, il suffit de **télécharger l'application mobile Intramuros avec son smartphone** sur le Play Store (Android) ou l'Apple Store (Apple).

Pour consulter les informations, il suffit de se rendre sur l'application, de sélectionner la Commune de LOUZAC SAINT ANDRÉ et d'accepter de recevoir gratuitement les notifications (ou en cliquant sur la cloche jaune à côté du nom de la commune).

Rejoindre Intramuros est simple. Une fois la démarche accomplie, vous pourrez donc recevoir les notifications et connaître les actualités communales. **Ce n'est pas un gadget mais un outil utile.** Et ne craignez pas d'être envahis par les messages ; n'y sont publiées que les informations importantes. Alors, venez rejoindre la centaine de familles déjà utilisatrices.

Lilian JOUSSON

HALLOWEEN

L'Association des Parents d'Elèves de l'école Robert Roux informe la population (secteur de Louzac) que **le vendredi 31 octobre des petits monstres seront à la recherche du trésor d'Halloween.**

Pour augmenter le trésor, **les habitants qui le souhaitent peuvent cette année venir déposer les bonbons dans la malle qui sera à leur disposition à la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.**

A.P.E.

L'Association des Parents d'Elèves organise une **vente de madeleines Bijou.**

Les catalogues et bons de commandes sont disponibles à la mairie jusqu'au 07 novembre. Les règlements sont à faire par chèques à l'ordre de l'A.P.E. de Louzac Saint André.

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les mettre la veille au soir après 20 H) :

- lundi 10 novembre - lundi 24 novembre

MARCHÉ DE NOËL

Le Comité d'Animation organise **un marché de Noël le samedi 13 décembre de 10 H à 18 H.**

Seront proposés des stands de producteurs, différentes animations, des boissons chaudes et de la restauration. Le programme complet sera précisé dans la lettre de décembre.

*Le Comité d'Animation lance un **appel aux bénévoles** afin de renforcer son équipe, que ce soit ponctuellement ou de façon plus pérenne. N'hésitez pas car l'équipe est sympa et conviviale.*

Contact : comitelouzacsaintandre@gmail.com

LOTO

Le Comité de jumelage informe de l'**annulation de son loto du vendredi 07 novembre.**

COMMERCE

La partie tabac de l'Eclipse (anciennement Ibérica) est ouverte. Ce commerce propose également un service Cashback c'est-à-dire la **possibilité de retirer jusqu'à 50 € en espèces.**

AGENDA

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Jeudi 06 novembre 14 H 00

Permanence à la mairie

Contact : Michèle LADIK (☎ 06.11.72.08.90)

ARMISTICE 1918

Mardi 11 novembre

Cérémonie officielle aux monuments aux morts de Saint André (11 H) et de Louzac (11 H 30)

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Lundi 24 novembre 14 H 00

Permanence à la mairie

Contact : Michèle LADIK (☎ 06.11.72.08.90)

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

BOUTINON Rose Véronique Guylène 14 octobre

CIMETIÈRES

L'entretien général des cimetières est réalisé par le personnel communal, sans utilisation de désherbants chimiques.

L'entretien des tombes et des concessions nues est à la charge des familles et des ayants-droits de l'acquéreur initial. Les déchets générés par le nettoyage et le flétrissement des fleurs, doivent en priorité être emportés. Si cela est impossible, ils doivent être déposés à l'emplacement prévu à cet effet dans chaque cimetière. Régulièrement le personnel communal les évacuera.

Régulièrement des vols sont signalés sur des tombes. Il est rare de pouvoir prendre sur le fait les voleurs. Afin de les dissuader, n'hésitez pas à graver un nom sur vos plaques et vases.

LISTE ÉLECTORALE

Voter dans une commune nécessite d'être présent sur sa liste électorale. **Pour pouvoir vous inscrire sur celle de LOUZAC SAINT ANDRÉ, il faut soit y habiter, soit y payer des impôts.**

Si c'est le cas et que vous n'êtes pas déjà inscrit, **il faut vous présenter à la Mairie muni d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.** Ces formalités administratives ne prennent que quelques minutes.

Les jeunes atteignant 18 ans sont normalement automatiquement inscrits. Par précaution, il leur est conseillé de prendre contact avec la Mairie afin de s'en assurer.

MAIRIE

Le **lundi 10 novembre**, veille de la commémoration de l'Armistice de 1918, **le secrétariat de la mairie sera exceptionnellement fermé.**

GENDARMERIE

La brigade mobile assurera une permanence à la mairie de 9 H à 12 H :

- mercredi 05 novembre - mercredi 19 novembre.

TRAIL

Le 4^{ème} Trail des bois de Louzac organisé par les Tritons de Grand Cognac a réuni plus de 500 participants le 05 octobre par une météo élémentaire et un ciel ensoleillé.

En voici le détail chiffré :

- Cani-cross → 34 participants avec leur chien
- 9.5 kms → 151 participants
- 16,5 kms → 150 participants
- 30 kms → 115 participants
- 600 mètres → 21 enfants (6 à 9 ans)
- 1 200 mètres → 15 enfants (10 à 15 ans)
- Rando → 43 participants

Les organisateurs remercient tous les participants, les habitants et les bénévoles qui ont permis la réussite de cette quatrième édition.

DÉMARCHAGES

ATTENTION : avec la fin de l'année réapparaissent les faux vendeurs de calendrier. **Seules deux professions sont autorisées à une telle vente en porte à porte.** Il s'agit des facteurs et des pompiers ; ils sont à même de pouvoir prouver leur identité.

En cas de doute n'ouvrez pas votre porte et en cas de suspicion d'arnaque n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie.

OCTOBRE ROSE

Comme chaque année la municipalité a participé à la mobilisation nationale Octobre rose (lutte contre le cancer du sein).

INTERDICTIONS DE FUMER

Une loi récente, pour renforcer la lutte contre le tabagisme, prévoit qu'il est **désormais interdit de fumer aux abords immédiats** notamment des établissements suivants :

- les écoles
- les bibliothèques
- les stades et installations sportives pendant les heures d'ouvertures
- les parcs.

L'arrêté du ministre de la santé pris en date du 21 juillet 2025 définit le périmètre comme la zone de l'espace public comprise dans un rayon de dix mètres à partir des accès publics des lieux concernés par l'interdiction de fumer.

Le décret prévoit que toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée par une contravention de 4^e classe, soit une amende forfaitaire de 135 euros, pouvant aller jusqu'à 750 euros.